



L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle de gymnastique communale.

M. Sébastien Menoud, Vice-président, ouvre la séance à 19h00. Il salue concitoyennes et concitoyens. Il informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par diffusion d'un tout ménage.

Il soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale**
- 2. Nomination de scrutateurs**
- 3. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie**
- 4. Présentation et adoption du budget 2021 de la Bourgeoisie**
- 5. Divers**
- 6. Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

2. Nomination de scrutateurs

Sont désignés par l'Assemblée : Mme Aude Mayoraz et M. Gaétan Bruchez.

3. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie

Mme Stéphanie Lipawsky Pont se récusé et quitte momentanément la salle.

En préambule, Sébastien Menoud présente à l'écran et lit la demande d'agrégation adressée à la Municipalité par Mme Lipawsky Pont, le 28.07.2020.

Il précise que le nouveau règlement adopté par l'Assemblée bourgeoisiale en date du 21.08.2020 n'a pas encore été homologué, raison pour laquelle la demande d'agrégation est encore traitée sur la base de l'ancien règlement de 1993, dont il présente les articles 14 à 17, ainsi qu'un comparatif des tarifs qui démontre que la taxe d'agrégation pour une famille ne diffère pas entre ancien et nouveau règlement.

Il précise qu'en séance du 11.08.2020, le Conseil municipal a contrôlé le respect des conditions fixées par la législation et a préavisé favorablement la demande à l'unanimité.

Il soumet enfin au vote de l'Assemblée bourgeoise la question suivante :

« *Acceptez-vous d'octroyer le droit de bourgeoisie à Mme Stéphanie Lipawsky Pont et à sa famille ?* »

L'Assemblée bourgeoise, par voie de main levée, accepte à l'unanimité d'octroyer le droit de bourgeoisie à Mme Lipawsky Pont, son époux M. Benoît Pont, et leurs enfants mineurs, Léa, Cyril et Mathilde.

Mme Stéphanie Lipawsky Pont rejoint l'Assemblée en cours.

4. Présentation et adoption du budget 2021 de la Bourgeoisie

Le Vice-président présente et commente les budgets bourgeoisiaux 2021.

Charges de fonctionnement	Fr	17'005.-
Revenus de fonctionnement	Fr	10'939.-
Excédents de charges	Fr	6'066.-

Dépenses d'investissements	Fr.	.-
Recettes d'investissements	Fr.	.-

Diminution de la fortune nette	Fr.	6'066.-
--------------------------------	-----	---------

Aucun investissement n'est prévu pour 2021.

A l'issue de la présentation, Sébastien Menoud invite l'Assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président soumet au vote l'approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité, accepte le budget 2021 de la Bourgeoisie tel que présenté.

5. Divers

M. Sébastien Menoud donne encore à l'Assemblée un état des lieux succinct de quelques projets en cours, à savoir :

- la révision du règlement bourgeoisial
- les vignes de la Bourgeoisie situées à Sion
- l'exploitation des forêts bourgeoisiales – projet pilote
- le bâtiment avec appartements protégés

M. Menoud invite une dernière fois l'Assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président passe au dernier point de l'ordre du jour.

6. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

M. Menoud donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 janvier 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Vex, le 28 janvier 2021/nit

Le Vice-Président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
Nicole Trincherio